

puis-je m'accorder avec eux, quo sur très peu de points du sujet qu'ils ont traité; mais je concours cordialement, et j'ai lieu de croire que tous les membres de la gauche partageront mes sentiments—dans l'éloge mérité que le moteur de l'adresse a fait de Son Excellence le gouverneur général.

Je constate avec plaisir, M. l'Orateur, que depuis l'inauguration de la confédération, le Canada a été éminemment favorisé dans le choix qu'a fait le gouvernement impérial de ceux qu'il a appelés à représenter dans cette Chambre la majesté du trône, et à présider à nos destinées. Tous et chacun de nos gouverneurs ont été des hommes distingués quoique à divers titres; et tous et chacun d'eux, en quittant le pays pour aller ailleurs remplir d'autres devoirs importants, ont emporté avec eux, le respect du peuple canadien, et quelques uns d'entre eux, pourrais-je ajouter, l'affection, et même l'affection profonde de nos populations.

Lord Lisgar, notre premier gouverneur, sous ce régime, était un homme d'un jugement sain, et de dispositions conciliantes; et dès lors, très capable de rendre—et il a su le prouver—d'éminents services, à une époque excessivement critique de notre histoire.

Inutile de rappeler ici le nom de lord Dufferin. Ce nom n'est-il pas familier, non seulement dans ce pays, non seulement dans toute l'étendue de l'empire britannique, mais encore dans toutes les parties du monde où l'on parle l'anglais?

Lord Lorne, son successeur, n'a pas été moins populaire parmi nous; et vraiment, nous ne saurions mentionner le nom de lord Lorne, sans l'accompagner du nom de sa gracieuse épouse, la princesse Louise, qui a contribué, pour une large part, à la popularité de lord Lorne: ce que ce dernier, sans doute, est heureux d'admettre. Durant son séjour au Canada, Son Altesse Royale nous a montré qu'elle possédait un grand nombre de ces vertus et de ces qualités de la femme, qui ont rendu si cher le nom de Sa Royale Mère, non seulement à ses sujets, mais encore à tous ceux qui, dans le monde entier, savent reconnaître les mérites de la femme, qu'on doit savoir apprécier partout, mais principalement lorsqu'ils se rencontrent chez une femme placée dans une position aussi élevée.

La carrière de lord Landsdowne a été non seulement populaire, non seulement inattaquable, mais elle a été marquée—il faut lui rendre cette justice—par des qualités de l'ordre le plus distingué.

Maintenant, Son Excellence lord Stanley de Preston nous arrive, avec l'éclat d'un des plus beaux noms historiques d'Angleterre. Ce nom de Stanley, on le retrouve à presque toutes les pages de l'histoire d'Angleterre, parmi les guerriers et les hommes d'État; mais nulle part il n'a brillé avec plus d'éclat que de nos jours où nous le voyons si vaillamment porté par le grand comte de Derby, dont l'éloquence a dominé longtemps avec une force imposante les deux Chambres du parlement. Son Excellence a eu ce rare avantage d'entrer de bonne heure dans la vie officielle, ce qui lui permet de remplir aisément toutes les positions auxquelles Sa Majesté peut l'appeler; et c'est sans le moindre sentiment d'obséquieuse flatterie, mais en toute franchise, que je dis avec plaisir, que durant les quelques mois que Son Excellence a passés au milieu de nous, ses qualités de l'esprit et du cœur lui ont gagné le respect et l'affection du peuple canadien, sans distinction de classes, de races ou de religions.

Après ces observations, M. l'Orateur, il est de mon devoir, devoir fâcheux et désagréable au possible, d'aborder les questions arides et difficiles contenues dans le discours du trône. Je suis convaincu que le très-honorable député conviendra, que pour caractériser le discours du trône, j'ai raison d'employer l'expression en usage: "*un pauvre menu.*" Cette expression a déjà été employée, mais jamais peut-être avec autant d'à propos qu'aujourd'hui. Toutefois, je ne me plains pas de cela, parce que je crois que le Canada se trouve dans une position telle qu'il a besoin de peu de réformes d'application immédiate, sauf la grande réforme de

M. LAUBIER,

l'extension de notre commerce avec la grande et puissante nation qui nous avoisine vers le sud.

En toute sincérité, M. l'Orateur, je dois avouer que je ne m'attendais pas à trouver, dans le discours du trône, même la simple mention de cette réforme; mais, je ne désespère pas, pour cela—et je fais également cette déclaration en toute sincérité—je ne désespère pas, dis-je, de voir le très-honorable député se convertir à cette idée. Il est dans l'ordre des probabilités, qu'un jour ou l'autre, mesurant la situation d'un coup d'œil plus sûr, il fera de cette grande réforme le sujet de sa préoccupation, et qu'alors, il nous débarrassera, à la fois, et du devoir et du plaisir de l'insérer dans nos lois. Mais, M. l'Orateur, si je ne comptais pas voir figurer cette réforme dans le discours du trône, du moins avais-je lieu de compter qu'on nous annoncerait d'autres réformes, et je suis surpris qu'elles n'aient pas été proposées. Je m'attendais à voir apparaître cette législation relative aux classes ouvrières, promise depuis longtemps. Nous l'attendons, non depuis un an, non depuis deux ans, mais depuis trois ans. Elle a été remise, du jour au lendemain, et du lendemain au jour suivant; et, cette année encore on la renvoie au lendemain. Nous avons raison de compter sur plus que cela. Il est vrai que dans le discours du trône, il a été fait allusion à une commission chargée de s'enquérir des griefs de la classe ouvrière, qui, de fait, sont visibles à l'œil nu, et auxquels, nous, les députés de ce côté de la Chambre, nous pourrions remédier, j'en suis sûr, sans commission, si nous étions au pouvoir. Allusion a été faite à cette commission, et nous avons lieu de compter que prochainement un rapport nous sera soumis venant de cette commission. Mais, M. l'Orateur, il est possible que cette commission soit affectée de la maladie du lendemain ou de remise, trop inétérée chez le gouvernement du jour. Il est possible que le rapport de la commission qui devait être prêt aujourd'hui soit remis demain. Les observations qui ont été faites par l'honorable député de Montréal-Est (M. Lépine), nous donnent presque lieu de nous attendre à quelque chose de la sorte, parce que, d'après une de ses remarques, il me paraît que le gouvernement se trouve fort embarrassé de proposer des lois en faveur des classes ouvrières, tout en respectant la Constitution. Eh bien! M. l'Orateur, je prétends que nous avons lieu de nous attendre à mieux que cela; et d'après une information spéciale qui a été publiée récemment dans la province à laquelle j'appartiens, j'avais raison de croire, lorsque je me suis rendu ici—j'ai une confiance si aveugle dans les organes des honorables députés de la droite, qui sont censés toujours dire la vérité, et représenter, naturellement, les vues du gouvernement—qu'on nous proposerait une mesure au sujet de cette question.

Il y a quelque temps, pas très longtemps, il n'y a pas encore quinze jours, une élection a eu lieu dans ce bon comté de Joliette, et l'un des organes du gouvernement, le *Canada*, publié dans la province de Québec, sous l'en-tête "l'élection de Joliette" s'exprimait comme suit, à la date du 19 septembre:

Les deux partis politiques ont commencé la campagne dans ce comté ouvert par l'annulation de l'élection de M. Guilbault pour le parlement fédéral.

M. Guilbault se présente de nouveau comme conservateur et il aura le même adversaire libéral, M. Neveu.

L'élection aura lieu prochainement. La lutte sera vive des deux côtés, M. Guilbault n'ayant été élu aux dernières élections que par la voix de l'officier-rapporteur.

On dit cependant que les chances de M. Guilbault sont beaucoup plus favorables maintenant.

Le gouvernement fédéral a favorisé ce comté de plusieurs travaux importants, tels que construction d'un bureau de poste, etc.

Mais, M. l'Orateur, n'y avait-il pas également un bureau de poste, dans Haldimand? Il y a lieu de s'étonner de l'importance qu'ont aujourd'hui les bureaux de poste. Le même journal poursuit: